



APPARTEMENT

INFORMATIONS DESCRIPTIVES

La présente fiche relative au bien immobilier permet à votre notaire de réunir les informations indispensables pour :
- compléter votre dossier et rédiger l'acte,
- alimenter une base de données immobilières destinée à la production de statistiques d'intérêt général, dans le cadre de ses missions de service public (loi du 28 mars 2011).

Merci par avance de bien vouloir la remplir avec précision et la transmettre à votre notaire.



Référence dossier (à renseigner par l'office) :

ADRESSE

numéro : complément (bis,ter...) : adresse :

complément d'adresse : code postal : ville / commune :

DESCRIPTION

Consulter, si nécessaire, le dossier des Diagnostics Techniques.

TYPE D'APPARTEMENT

- appartement standard loft
- studio chambre de service
- studette loge de gardien
- duplex grenier aménagé
- triplex atelier d'artiste

surface Carrez (m²) étage
.....

Nombre de :
pièce(s) (hors p. d'eau) WC (indépt ou non)

salle(s) de bain / d'eau cave(s)

chambre(s) de service place(s) de station^t

- ascenseur dans immeuble oui non
- balcon oui non
- terrasse oui non
- loggia oui non
- cellier oui non
- grenier oui non
- jardin privatif oui non
- piscine dans résidence oui non

Orientation de la pièce principale



USAGE

- habitation
- mixte habitation-professionnel
- professionnel

OCCUPATION

L'appartement vendu sera t-il libre le jour de la vente ?
 oui non

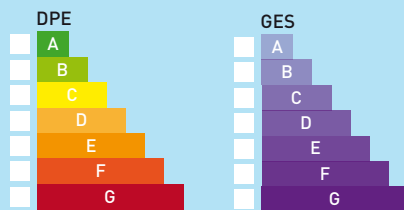
ÉNERGIE

- Chauffage collectif ? oui non
- Énergie principale (collectif ou individuel)
- fioul électricité
 - gaz charbon
 - bois réseau de chaleur
 - autre :

Énergie renouvelable

- panneaux solaires photovoltaïques
- chauffe-eau solaire
- bois ou biomasse
- pompe à chaleur
- énergie hydraulique
- énergie éolienne
- autre :

Performance énergétique



CONSTRUCTION

État de l'appartement

- bon / sans travaux vétuste / à rénover
- moyen / à rafraîchir

Matériaux principaux

Gros œuvre (cocher une seule case)

- béton pierre bois
- pierre de taille brique terre
- matériaux métalliques autres

Vitrage (cocher une seule case)

- simple survitrage double vitrage
- triple vitrage autre

Immeuble

La vente est-elle conclue en état futur d'achèvement (VEFA) ? oui non

Année de construction
ou époque de construction

- avant 1850 1850 / 1913 1914 / 1947
- 1948 / 1969 1970 / 1980 1981 / 1991
- 1992 / 2000 2001 / 2010* 2011 / 2020

* L'appartement a-t-il moins de 5 ans ? oui non

Bénéficie-t-il d'un label de construction (BBC, HQE...) ? oui non

MUTATION ET PLUS-VALUE

Est-ce la première vente du bien depuis son achèvement ? oui non

L'appartement vendu constituait-il :

- la résidence principale du vendeur ? oui non
- une résidence secondaire ? oui non
- un bien donné en location ? oui non

La vente est-elle conclue en viager ? oui non

OBSERVATIONS / PARTICULARITÉS

Indiquez les particularités de l'appartement :

L'office notarial ACTIMEMORI NOTAIRES ASSOCIES, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour l'accomplissement des activités notariales et notamment la constitution de votre dossier que vous avez confié à l'office notarial. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique. Les données vous concernant sont conservées jusqu'à 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités pour les questionnaires d'état civil. Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : cil@notaires.fr 1. Si vous pensez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France. 1. Si vous souhaitez gérer les demandes de droit d'accès, il convient d'insérer les coordonnées de l'organisme,